



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat, tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 18h00, le 5 juillet 2018.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Marie Gratton, maire**
Jean-Marc Lemieux, conseiller au siège no. 1
Renald Roy, conseiller au siège no. 2
Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5
Louis-Seize Sergerie, conseiller au siège no. 6

ÉTAIENT ABSENTS : Simon Landry, conseiller au siège no. 3 (absence motivée)
Richard Émond, conseiller au siège no. 4 (absence motivée)
Marielle Émond, trésorière (absence motivée)

ÉTAIT AUSSI PRÉSENT : Yves Roy, directeur général et greffier

Tous formant quorum sous la présidence de madame Marie Gratton, maire, la séance est ouverte à 18h04.

La présente séance a pour but la prise en considération des sujets suivants, à savoir :

1. **RÉS. Adoption de l'ordre du jour.**
2. **RÉS. Demande de dérogation mineure – M. Donald Matton.**
3. **RÉS. Autoriser déplacements du maire et directeur général pour rencontre d'affaires pour le compte de la Ville de Cap-Chat accompagné par la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) à St-Léonard et Boisbriand (27 et 28-06-2018) / Budget rég.**

PÉRIODE DE QUESTIONS

4. **RÉS. Levée de l'assemblée.**

RÉS.19.07.18

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et unanimement résolu que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉS.20.07.18

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – M. DONALD MATTON

Suite au rapport daté du 14 juin 2018 déposé devant le Conseil municipal ainsi qu'aux recommandations favorables émises par le Comité consultatif d'urbanisme;

Suite à l'avis publié dans le journal l'Avantage gaspésien en date du 20 juin 2018;

Suite à la consultation publique tenue le 5 juillet 2018 (aucune question de l'assistance);

En conséquence, il est proposé par **RENALD ROY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **ACCORDE une dérogation mineure** à l'immeuble situé au 3, rue des Champs à Cap-Chat, sur le lot P 68 1-11, du Rang 1, Canton Cap-Chat (zone Rb.8), à savoir :

- **Permettre un empiètement dans la cour avant afin de régulariser l'implantation du garage existant;**
- **Permettre un empiètement dans la cour avant afin de faire une annexe de 3,05 mètres x 7,31 mètres (10' x 24') sur le côté du garage existant servant de remise;**
- **Permettre une marge de recul latérale côté rue, de plus ou moins 3,03 mètres (à partir du mur du bâtiment) au lieu du minimum requis de 6 mètres;**
- **Permettre une marge de recul latérale côté rue, de plus ou moins 2,62 mètres (à partir de la toiture) au lieu du minimum requis de 4,5 mètres;**

Il est, de plus, résolu que l'acceptation de la présente dérogation mineure est conditionnelle à ce que le revêtement extérieur de la totalité du garage soit recouvert de matériaux autorisés à l'article 3.6 du Règlement de zonage, et ce, dans un délai d'un an.

ADOPTÉE

RÉS.21.07.18

AUTORISER DÉPLACEMENTS DU MAIRE ET DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR RENCONTRE D'AFFAIRES POUR LE COMPTE DE LA VILLE DE CAP-CHAT ACCOMPAGNÉE PAR LA SOCIÉTÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTIVITÉ (SADC) À ST-LÉONARD ET BOISBRIAND (27 ET 28-06-2018) / BUDGET RÉG.

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le remboursement des frais de déplacements de Mme Marie Gratton et M. Yves Roy**, respectivement maire et directeur général-greffier de la Ville de Cap-Chat, concernant **une rencontre d'affaires pour le compte de la Ville de Cap-Chat accompagnée par la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC)** qui s'est tenue les 27 et 28 juin dernier à St-Léonard et Boisbriand; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est 18h11 et il est proposé par **RENALD ROY** que l'assemblée soit et est levée.

MARIE GRATTON
MAIRE

YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER